



Engagements ententes et interéquipes constituées au sein d'une CTC

Destinataires : commissions sportives des ligues régionales et comités départementaux

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Diffusion vers :

Echéance de réponse :

Suite aux nombreux retours reçus lors des visites d'accompagnement des CTC durant le premier trimestre 2015, il a été décidé de modifier la procédure d'engagement des ententes et interéquipes constituées au sein des CTC.

L'engagement se fera désormais à l'aide du numéro du club porteur.

Toutes les équipes portées par un club apparaîtront dans l'onglet équipes de la fiche club dans FBI.

Pour les clubs, la saisie des dérogations et des résultats se fera de manière identique pour toutes les équipes (nom propre, entente, interéquipe).

Ces modifications de procédure dans FBI ne seront opérationnelles qu'à partir de début juillet. Nous conseillons donc aux commissions sportives d'attendre leur mise en place pour saisir les engagements des ententes et interéquipes dans les championnats.

Pour les structures souhaitant créer leurs championnats plus tôt, il existe une procédure permettant de modifier l'engagement d'une équipe sans effet secondaire sur le championnat (modification de code...).

Un tutoriel détaillant la nouvelle procédure vous sera adressé rapidement.

Le service reste à votre disposition : 01.53.94.25.64

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Philippe CABALLO Responsable Service Développement et Accompagnement des Structures	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2015-06-12 4 Dem Clubs Engagements Ententes et Inter-Equipe constituées au sein d'une CTC	